

**Consultance évaluative et prospective :  
dynamique réseau et renforcement des  
partenaires du Samusocial International**

« Renforcer les capacités de réponses du réseau Samusocial aux  
exclusions sociales »  
Convention programme / Phase 2

Convention de financement entre L'Agence Française de Développement et le  
Samusocial International référencé CZZ 3387 01 J

**Termes de référence**

## Table des matières

CADRE DE LA CONSULTANCE.....	3
I.    LE PROGRAMME CONCERNE PAR LA CONSULTANCE .....	3
<i>Le Samusocial International et l'analyse stratégique à l'origine du programme</i> .....	3
<i>Les enjeux du programme envisagé sur 3 phases</i> .....	4
<i>Groupe cible et bénéficiaires de l'action</i> .....	4
<i>Description de l'action</i> .....	5
II.    JUSTIFICATION ET ENJEUX DE LA CONSULTANCE .....	5
CONTENU DE LA CONSULTANCE ATTENDUE.....	6
III.    OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS.....	6
IV.    METHODE.....	6
MOYENS REQUIS, MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES OFFRES .	7
V.    RESSOURCES HUMAINES .....	7
VI.    ORGANISATION ET CALENDRIER .....	7
VII.    BUDGET .....	8
VIII.    SELECTION DES CONSULTANTS.....	8
Annexe 1 - Note de transparence (avant avenant) .....	10
Annexe 2 - Cadre logique (avant avenant) .....	13
Annexe 3 - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale.....	16
Annexe 4 - Fiche pour criblage LCBFT des prestataires et fournisseurs .....	19

## CADRE DE LA CONSULTANCE

### I. LE PROGRAMME CONCERNE PAR LA CONSULTANCE

La consultance s'inscrit dans le cadre d'un programme mis en œuvre par le Samusocial International depuis 2019 et qui est actuellement en fin de seconde phase (sur trois attendues).

#### Le Samusocial International et l'analyse stratégique à l'origine du programme

La mission du Samusocial International est d'agir contre l'exclusion dans les grandes villes du monde. S'inscrivant dans une problématique intersectorielle (santé, social, protection de l'enfance...), la lutte contre l'exclusion concerne une diversité de populations (adultes isolés, mineurs non accompagnés, familles, communautés) dans une diversité de contextes de vie (personnes survivant en rue ou en abri précaire, communautés vivant dans des zones périurbaines informelles), de droits (mineurs / majeurs, migrations internes / internationales) et d'état de santé médico-psychologique (victimes de violences, processus de marginalisation/désocialisation/désaffiliation). Elle soulève enfin des problématiques transversales en particulier dans le domaine des luttes contre les violences (intrafamiliales, basées sur le genre), la stigmatisation et la discrimination.

Dans les différents contextes nationaux d'intervention des partenaires du Samusocial International, malgré leur diversité on constate une tendance communément partagée entre les pays : les politiques publiques et les institutions peinent à aborder la grande exclusion en tant que telle et ont donc des difficultés à l'inscrire dans leurs priorités et plans d'action de façon efficace. Le caractère multi-sectoriel et transversal de cette problématique, qui relève à la fois de la santé, du social, de la famille, de l'éducation, de la justice, ne favorise pas l'action des pouvoirs publics nationaux, étatiques et/ou décentralisés, dont les stratégies et interventions sont souvent très sectorisées. En outre, l'action publique dans ce domaine est trop souvent liée à la seule question de la pauvreté économique, sans assez appréhender celle de l'exclusion sociale. L'aide et l'appui à la réinsertion des personnes vivant en rue sont ainsi investis par des organisations de la société civile qui sont devenues de véritables promoteurs et gestionnaires de services pour les populations les plus exclues, y compris des politiques publiques. Ces structures doivent relever de multiples défis : assurer l'adaptation continue de leurs services aux besoins de leurs bénéficiaires, et devoir, en particulier, développer de nouveaux services en raison de l'insuffisance des mécanismes et relais publics d'intervention sociale ; garantir le niveau de professionnalisme des services et la pérennisation du transfert de compétences et pratiques professionnelles dont elles bénéficient ou qu'elles réalisent, tout en essayant de faire en sorte que ces populations socialement exclues soient mieux prises en compte dans les cadres stratégiques d'intervention locaux et nationaux.

En réponses à ces problématiques spécifiques liées à l'exclusion, le Samusocial International développe, depuis sa création en 1998, des services fondés sur des valeurs et principes d'action communs. La méthode Samusocial les décline ensuite en des principes d'action (mobilité, permanence, professionnalisme, pluridisciplinarité) et une méthodologie spécifique à l'exclusion sociale : aller vers, évaluer, prendre en charge, orienter. Sur ces fondements, le SSI a soutenu la création et/ou le développement de services Samusocial avec lesquels il collabore dans une dynamique de travail en réseau, assurant un appui technique tant dans le développement des services de prise en charge, que dans le renforcement institutionnel, la recherche de financement, ou encore la gestion administrative et financière, modulant son appui en fonction des besoins et demandes des partenaires ainsi que du niveau d'interdépendance lié à des engagements et chantiers communs.

Ce réseau de partenaires inclut des organisations portant le nom de Samusocial, mais aussi depuis quelques années des organisations dont le service Samusocial ne constitue qu'une partie de l'activité. Il inclut également des partenaires publics. Le constat est que, si le déploiement de ses actions et la diversification de ces partenariats est une force dans la lutte contre l'exclusion, il nécessite toutefois de développer une stratégie renforcée de structuration, d'action et d'animation de réseau, au risque d'une dilution des capacités d'appui et des dynamiques multi pays acquises. Ainsi, les enjeux de développement du Samusocial International visent d'une part au maintien et au renforcement de ses activités d'appui aux services Samusocial, et d'autre part au renforcement de ses capacités fédératrices autour d'une vision stratégique commune et d'une méthode partagée dans la lutte contre l'exclusion.

### Les enjeux du programme envisagé sur 3 phases

Le programme s'appuie sur les éléments ci-dessus et vise à la fois :

- A renforcer les services Samusocial venant en aide aux personnes en situations d'exclusion sociale et leur permettre d'assurer leurs missions dans leurs contextes nationaux, et
- A consolider et renforcer les capacités d'action du réseau international, constitué des différents services d'aide, en renforçant la dynamique de réseau, les échanges d'expériences et l'adaptation des réponses à la diversité des modalités partenariales.

Ce programme fait l'objet d'une convention programme avec l'Agence Française de Développement (AFD) qui a débuté par une première phase (avril 2019-mars 2022), elle-même dans la continuité de deux projets multi-pays, toujours avec quatre partenaires principaux : Samusocial Burkina Faso, Samusocial Mali, Samusocial Pointe-Noire et Samusocial Sénégal qui bénéficient d'un reversement de subvention et d'un appui à la mise en œuvre de leurs activités de prise en charge sur le terrain. L'un des quatre partenaires, le Samusocial Mali, a dû être retiré du programme, par avenant au contrat de subvention en 2023 (après une suspension dès novembre 2022), du fait de l'interdiction des fonds publics français au Mali.

Sept autres dispositifs étaient également associés au programme initialement ; la seconde phase en inclut six (Pérou, Egypte, Roumanie, Liban, Tunisie, Maroc). Les partenaires associés ne bénéficient pas de reversement de subvention ; il est prévu qu'ils bénéficient de diverses modalités d'amélioration continue des capacités de prise en charge et des pratiques professionnelles et participent aux activités liées à la dynamique de réseau.

### Groupe cible et bénéficiaires de l'action

Le programme vise à apporter un soutien direct aux personnes en situation de grande exclusion, bénéficiant directement aux enfants et jeunes de la rue pris en charge dans les pays des partenaires du projet, et indirectement à tous les bénéficiaires des autres dispositifs bénéficiant d'un appui technique et d'un accompagnement du Samusocial International (adultes isolés, mineurs non accompagnés, familles, communautés marginalisées).

Le programme vise également à renforcer les dispositifs du réseau Samusocial partenaires et associés au projet, ainsi que leurs professionnels. Les actions de conseil, formation, échange, sensibilisation, touchent aussi une diversité de bénéficiaires indirects parmi les acteurs nationaux (institutionnels, associatifs, communautaires) jouant un rôle dans la lutte contre l'exclusion dans les différents pays de réalisation du programme.

### Description de l'action

Le détail des objectifs, résultats attendus, activités de cette phase 2 du programme ainsi que des indicateurs qui y sont associés, est présenté en annexe 1 dans la note de transparence de l'AFD. Le cadre logique, fourni en annexe 2, complète cette description.

*NB : ces deux documents sont les versions intégrées au contrat initial et ne tiennent donc pas compte des modifications apportées à l'occasion de l'avenant signé en 2023, notamment : retrait du Mali et modification des indicateurs du projet qui en découlent, modification du budget, suppression de l'une des deux publications prévues à l'activité 6.2.*

## **II. JUSTIFICATION ET ENJEUX DE LA CONSULTANCE**

Le Samusocial International arrive à la fin de la seconde phase (sur trois prévues) du programme soutenu par l'Agence Française de Développement. Ce programme a débuté par une phase de trois ans qui s'est terminée en mars 2022 ; l'action en cours (phase 2) se déroule d'avril 2022 à mars 2025. Le Samusocial International a prévu une troisième phase de trois ans, qui se déroulera d'avril 2025 à mars 2028, que l'Agence Française de Développement a sélectionnée à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt. Cette troisième phase a cependant été dotée d'un budget réduit, ce qui doit être pris en compte dans la réflexion sur l'adaptation des activités prévues.

Au terme de la phase 3, une étude d'impact des 3 phases de la convention programme est prévue. A cet égard, la première phase a fait l'objet d'une évaluation externe finale qui incluait la production d'une baseline, afin de préparer l'étude d'impact prévue à la fin de la phase 3. Cette dernière, qui prend la forme d'un document Excel avec des indicateurs, s'est cependant révélée peu opérante.

En outre, l'évaluation de la phase 1 concernant le volet de renforcement des services opérationnels Samusocial ayant été suffisamment documentée, en particulier sur le maintien et l'amélioration continue des prises en charge des bénéficiaires finaux, le SSI souhaiterait approfondir l'évaluation du volet du renforcement organisationnel et du volet de déploiement de la dynamique de réseau international et préparer au mieux l'étude d'impact prévue au terme de la phase 3.

Au-delà de l'aspect évaluatif – réaliser un état des lieux des capacités organisationnelles des trois principaux partenaires (sur la communication, la recherche de financement, la gestion, les procédures) et des pratiques de travail en réseau à la fin de la phase 2 par rapport à la fin de la première phase – il s'agira donc de proposer également une analyse prospective concernant ces 2 aspects : identifier les marges de progression, formuler des recommandations par rapport à la phase 3 en cours de formulation, proposer des outils ou supports (en reprenant notamment la « ligne de base » issue de l'évaluation externe finale de la phase 1) afin de préparer l'évaluation finale d'impact.

## CONTENU DE LA CONSULTANCE ATTENDUE

### III. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

1. Pour le volet évaluatif et prospectif concernant le renforcement des capacités de gestion, recherche de financement et communication des trois partenaires :
  - Faire un état des lieux des activités et accompagnements réalisés et des modalités mises en place dans les trois Samusociaux partenaires, en termes de renforcement de leur gestion, de leur communication et recherche de financement
  - Identifier les interactions mises en place ou à développer dans la dynamique réseau permettant l'élaboration et/ou l'enrichissement des expériences, outils, modalités mises en place par les uns et les autres, ou à développer au service de tous.
  
2. Pour le volet évaluatif sur la dynamique réseau :
  - Dresser un état des lieux de la dynamique réseau aux niveaux institutionnel et opérationnel : analyser les activités réalisées sur ce volet, l'évolution des modalités de partenariat et de travail en réseau, des capacités du Samusocial International et de ses partenaires dans le cadre de l'évolution de la dynamique de réseau, la perception des différents acteurs du réseau. La consultance pourra s'appuyer sur le diagnostic des partenariats réalisé en phase 1 ainsi que sur l'évaluation externe finale de la phase 1.
  - Proposer une modélisation de la dynamique de réseau actuelle du Samusocial International et la mettre en perspective par rapport aux modalités de travail en réseau développées par d'autres acteurs pertinents.
  
3. Pour le volet prospectif sur la dynamique réseau en vue de contribuer à la formulation de la phase 3 et à la préparation de l'évaluation d'impact en fin de programme :
  - Identifier les marges de progression de la dynamique de réseau aux niveaux institutionnel, organisationnel et opérationnel, distribuées en fonction des différents modèles proposés dans le volet évaluatif et proposer des indicateurs pertinents de suivi-évaluation du processus de progression.
  - Formuler ces recommandations, en respectant le cadre du programme et sans préjuger des évolutions qui relèvent davantage de processus externes (comme la localisation de l'aide) et/ou internes comme l'évolution des mandats et missions du Samusocial International et de ses relations partenariales.
  - Proposer des outils ou supports (en reprenant notamment la « ligne de base » issue de l'évaluation externe finale de la phase 1) afin de préparer l'évaluation finale d'impact, qui devra évaluer les effets du programme et notamment évaluer (à l'issue des trois phases prévues pour le programme) la transformation d'une relation partenariale bilatérale axée essentiellement sur le renforcement de capacités en une relation partenariale multilatérale coordonnée et animée par le SSI.

### IV. METHODE

Les consultants souhaitant proposer une offre soumettront une proposition méthodologique qui inclura la démarche méthodologique proposée.

De manière générique la méthode devrait tenir compte des points de vue de tous les acteurs du projet et intégrer :

- Une phase de préparation de la mission qui portera sur :
  - o Une analyse documentaire avec l'examen du document initial de description de l'action, tel que modifié par les échanges effectués avec l'AFD en cours de mise en œuvre de l'action, ainsi que des documents et rapports produits par le Samusocial International et ses partenaires en lien avec le projet ;
  - o Un cadrage méthodologique de la consultance avec des échanges préalables entre le Samusocial International et les consultants afin de garantir la compréhension et le respect des termes de référence. Cette réunion donnera lieu à la production d'une note de cadrage par les consultants, à valider par le SSI.
- Une phase de conduite de la consultance qui pourra s'appuyer sur l'examen des outils et procédures de travail, ainsi que des entretiens individuels et / ou collectifs avec les équipes du Samusocial International, des Samusociaux partenaires, des membres de leurs Conseils d'Administrations respectifs, des partenaires institutionnels, opérationnels et / ou financiers, mais aussi d'autres acteurs pertinents.
- L'analyse des informations recueillies et la rédaction du rapport.
- Une phase de restitution de la consultance après remise du rapport provisoire global, sous la forme d'une réunion de restitution et d'échanges sur les conclusions du rapport, si possible dans les locaux du Samusocial International à Paris (durée estimée de 2 heures).
- Une phase d'échanges jusqu'à validation du rapport final.

Le rapport final présentera les observations, analyses, recommandations concrètes, outils et supports éventuels. Les éléments de résultats et d'analyse seront étayés par des extraits de matériel recueilli durant les entretiens. Le rapport final sera rédigé en français. La version finale sera remise en version électronique sous format Word et PDF, ainsi qu'en 3 exemplaires en version papier, brochurés.

## **MOYENS REQUIS, MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES OFFRES**

### **V. RESSOURCES HUMAINES**

La consultance sera conduite par un ou des consultants externes ayant le profil suivant :

- Diplôme pertinent, si possible lié au management des organisations
- Excellente connaissance des enjeux de travail en réseau et des partenariats internationaux, des enjeux de l'intervention sanitaire et sociale dans les pays en voie de développement ; une connaissance de la problématique de l'exclusion sociale et/ou des questions de protection de l'enfance serait un plus.
- Expérience significative de réalisation d'études ou d'accompagnement stratégique de processus de travail en réseau, d'accompagnement organisationnel et institutionnel.
- Expérience d'études d'impact

### **VI. ORGANISATION ET CALENDRIER**

La phase de conduite de la consultance pourra commencer selon les disponibilités des consultants, à partir de février 2025 (calendrier à proposer par les consultants dans leur offre, en respectant ces dates), et elle inclura :

- la consultation de la documentation, des échanges avec le Samusocial International pour l'organisation et la finalisation de la méthodologie ;
- la conduite des entretiens et échanges ;

- l'élaboration du rapport provisoire.

Le rapport, dans sa version provisoire, devra être remis au Samusocial International au plus tard le 31 mars 2025.

Après cette phase de conduite de la consultance, il est proposé que le-la-les consultant-e-s animent une réunion de restitution du rapport provisoire dans les locaux du Samusocial International à Paris (14<sup>ème</sup> arrondissement). Cette restitution permettra de recueillir les premiers retours sur le rapport provisoire.

Puis des échanges auront lieu, par mail, jusqu'à adoption d'une version finale du rapport au plus tard le 30 avril 2025. Le rapport ne pourra être réputé final qu'après validation par le Samusocial International.

Le temps estimé de la consultance est de 30 jours / homme ; cette estimation inclut le temps de préparation et de rédaction du rapport. Il revient cependant à chaque soumissionnaire de fournir sa propre estimation du nombre de jours / homme à mobiliser.

La mission pourra être réalisée à distance ; cependant la réunion de restitution est souhaitée à Paris.

## **VII. BUDGET**

L'offre budgétaire proposée par les consultants devra inclure les honoraires, les frais de déplacement éventuels, le matériel nécessaire à la prise de note, à l'élaboration, à la production et diffusion du rapport final et tous frais inhérents à la conduite de la mission. Il sera réputé toutes taxes comprises.

Le budget disponible est de 19 000 euros TTC.

## **VIII. SELECTION DES CONSULTANTS**

Les candidats qui souhaitent déposer une offre doivent soumettre :

- Un CV du ou des consultants proposés, précisant les expériences significatives par rapport à l'objet de la consultance
- Une proposition technique
- Un calendrier détaillé
- Une proposition financière détaillée
- Un document justifiant l'identité juridique et la nationalité des soumissionnaires
- La déclaration d'intégrité et d'absence de conflit d'intérêt (cf. annexe 3) signée par un responsable de l'entité juridique et, si afférent, les sous-traitants
- La fiche pour criblage LCBFT des prestataires et fournisseurs (cf. annexe 4)
- Un RIB afin d'identifier le compte bancaire sur lequel les paiements doivent être faits si l'offre est retenue.

Enfin, il est précisé ici que pour la signature du contrat, les consultants retenus devront pouvoir démontrer être à jour de leurs cotisations sociales (attestation de vigilance URSSAF ou autre document équivalent selon la législation locale) ; ils devront également s'engager à respecter le code de conduite du Samusocial International contre la fraude, la corruption et autres pratiques prohibées.

La date limite pour la réception par le Samusocial International des offres techniques et financières complètes est le **6 février 2025**.

Merci d'adresser les dossiers complets par mail uniquement, avec la mention en objet « Consultance réseau », à l'adresse suivante : [aossi@samu-social-international.com](mailto:aossi@samu-social-international.com).

La sélection de l'offre sera fondée sur la qualité et le coût : l'offre financière donnera lieu à une note sur 30 points en fonction du montant, et l'offre technique donnera lieu à une note sur 70 points en fonction de sa qualité et de son adéquation aux termes de référence.

*NB : L'utilisation du pluriel n'exclut pas les candidatures de consultants individuels ; par ailleurs l'utilisation du genre masculin est adoptée en tant que genre neutre afin de faciliter la lecture du document et n'a aucune intention discriminatoire de genre.*

## Annexe 1 - Note de transparence (avant avenant)

Nom de l'association	Samusocial International
Site internet	<a href="http://www.samu-social-international.com">www.samu-social-international.com</a>

Nom du projet – Libellé court :	Renforcer les capacités de réponses aux exclusions sociales
Nom du projet – Libellé long :	Renforcer les capacités de réponses du réseau Samusocial aux exclusions sociales
Lieu d'intervention	Burkina Faso, Mali, Sénégal, République du Congo. Autres pays associés : Liban, Tunisie, Egypte, Pérou, Roumanie, Maroc
Type de projet	<b>Projet de terrain – convention programme</b>
Numéro de la phase si récurrence	Phase 2
Thématique(s) principale(s)	Exclusion sociale

Principaux partenaires du projet	Le Samusocial Burkina Faso, le Samusocial Mali, le Samusocial Sénégal et le Samusocial Pointe-Noire sont les 4 partenaires principaux du projet (activités d'appui technique et financiers aux services d'aide aux personnes en situation d'exclusion sociale). Le Samusocial Casablanca, le Samusocial din Romania, le Samusocial Perú, l'association Amel au Liban, le Centre d'Encadrement et d'Orientation Sociale de Tunis dans le cadre des activités de réseau et d'échanges de pratiques, de conseil technique et de formation, sont associés indirectement au projet, ainsi que le bureau du Samusocial International en Egypte.
Si projet porté en consortium – membres impliqués	NA

Objectifs	<p><b>Objectif global :</b> Renforcer les capacités de réponses du réseau Samusocial International et de ses membres aux exclusions sociales</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b> Garantir les capacités d'intervention, de mobilisation et d'adaptation des partenaires pour lutter contre les exclusions sociales (OS1) ; Consolider la dynamique de réseau international de lutte contre les exclusions sociales (OS2)</p>
-----------	--

### Présentation du projet :

#### Principaux enjeux/défis auxquels le projet entend répondre et principaux constats liés au diagnostic réalisé en amont :

Dans le contexte de crise sanitaire et sécuritaire, on constate une précarisation et multiplication des publics rencontrés en situations de grande vulnérabilité, ainsi qu'une fragilisation des acteurs et initiatives pour leur venir en aide. Le Samusocial International et ses partenaires rencontrent ainsi des difficultés pour assurer la continuité de leurs services d'aide tout en étant interpellés par les besoins d'autres populations fragilisées, notamment les adolescentes et jeunes femmes, mais également les familles déplacées exclues des services de droit commun. De même, les différents diagnostics et études réalisées durant la première phase ont permis d'identifier des axes de progrès à maintenir, renforcer dans les domaines de gestion des dispositifs ainsi que pour l'évolution des partenariats du SSI.

**Compétences, expériences et expertise de votre OSC et des partenaires impliqués pour y répondre :**

Le Samusocial International constitue un réseau spécialisé dans la lutte contre l'exclusion, qui partage des principes et une méthode d'intervention et interagit pour renforcer les compétences et capacités d'action de ses membres.

**Historique et genèse du projet / Principaux impacts visés au terme de cette phase (quantitatifs et qualitatifs) :** A l'issue d'une première phase qui a permis de lancer un chantier structurel sur le fonctionnement du réseau, l'impact attendu de cette seconde phase est de renforcer les capacités de réponses du réseau et de ses membres aux exclusions sociales dans toute leur diversité.

**Principaux impacts visés au terme du projet (préciser durée envisagée) :** A l'issue du programme, envisagé en trois phases de trois ans chacune, l'impact visé est que le réseau Samusocial International et ses membres constituent un réseau dynamique, enrichi dans son identité commune et ses interactions, reconnu à l'échelle nationale et internationale, renforcé dans ses capacités d'intervention et davantage ouvert aux nouvelles problématiques liées à l'exclusion sociale et à de nouveaux membres.

**OBJECTIF SPECIFIQUE 1 :**

Objectif spécifique 1 : Garantir les capacités d'intervention, de mobilisation et d'adaptation des partenaires pour lutter contre les exclusions sociales. L'enjeu est de renforcer les partenaires du réseau Samusocial dans leurs capacités à assurer la continuité de leurs interventions et le renforcement de ces dernières dans toutes leurs composantes (prise en charge, mobilisation inter-acteurs, formation des professionnels, adaptation à la diversification des publics, modalités de gestion et de prévention des risques, communication).

Résultats attendus associés : (1) Les dispositifs d'intervention sont à même de répondre aux besoins des publics en grande exclusion dans leur diversité à Bamako, Ouagadougou, Pointe-Noire et Dakar (4 partenaires Samusocial ont intégré des adaptations de leur dispositif pour mieux répondre à la diversité des publics en exclusion sociale) ; (2) La mobilisation autour des enjeux liés à l'exclusion sociale est renforcée au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal et en République du Congo (120 partenaires et/ou personnes ressources et relais communautaires touchés par des actions de sensibilisation ou de concertation) ; (3) Les compétences des professionnels et capacités des structures de prise en charge sont renforcées (150 structures et 550 personnes touchées). Résultats poursuivis de manière simultanée.

Les activités prévues pour atteindre ces résultats sont des activités de mise en œuvre et de renforcement des services face à la diversification des publics en grande exclusion, à Dakar, Bamako, Ouagadougou et Pointe-Noire (1300 maraudes et interventions mobiles auprès des personnes en grande exclusion, 1600 prises en charge, accompagnement technique continu des 4 partenaires dans l'adaptation du dispositif d'intervention et des outils), de développement des orientations des bénéficiaires à Dakar, Bamako, Ouagadougou et Pointe-Noire en fonction des besoins (2000 prises en charge liées à des orientations), de mobilisation et de sensibilisation à Dakar, Bamako, Ouagadougou et Pointe-Noire afin de renforcer l'adhésion à la lutte contre l'exclusion sociale (30 réunions de réseau /concertation, 40 sessions de sensibilisation de relais communautaires), de renforcement des compétences des professionnels de prise en charge et de renforcement des capacités des partenaires de 10 pays (8 dispositifs en accompagnement technique, 25 formations, 8 participations au diplôme universitaire), ainsi que d'outils et supports pour l'amélioration de la gestion et de la communication des dispositifs (un cahier des charges pour l'amélioration du système informatisé de gestion des données sur les bénéficiaires et les activités, un guide de lutte antifraude /anticorruption, accompagnement des partenaires dans leurs plans de communication et leurs stratégies de collecte de fonds).

**OBJECTIF SPECIFIQUE 2 :**

Objectif spécifique 2 : Consolider la dynamique de réseau international de lutte contre les exclusions

sociales. L'enjeu est de renforcer le réseau dans son dynamisme et sa cohérence, afin de démultiplier les capacités d'intervention de chacun des membres et du réseau dans sa globalité.

Résultats attendus associés : (4) Le travail en réseau est développé sur de nouvelles thématiques (2 processus concertés de travail en réseau sur deux nouvelles thématiques sont animés) ; (5) Les espaces d'échange, de concertation et de mutualisation des expériences professionnelles sont opérationnels (10 dispositifs participent aux actions de concertation, d'échange, de mutualisation) ; (6) Les capacités de diffusion des savoirs et savoir-faire du réseau sont renforcées (Le SSI est en capacité de répondre efficacement aux sollicitations de collaboration de 2 à 3 nouvelles entités). Ces résultats seront poursuivis de manière simultanée, tout au long du projet, sans que la réalisation de l'un conditionne la réalisation des autres.

Les activités prévues pour atteindre ces résultats sont des activités de renforcement du travail en réseau sur de nouvelles thématiques (permettant de produire 2 documents de référence du réseau, pour la politique de communication et l'approche genre), d'animation du réseau international et des échanges entre partenaires (permettant de réaliser 9 séminaires ou missions d'échange inter-pays et 2 séminaires inter-CA, et de mobiliser 1 référent CA par pays), de renforcement des capacités de diffusion des savoirs et savoir-faire du réseau (permettant de rendre plus accessibles les ressources en ligne, de produire deux publications et de développer de nouveaux partenariats). Ces activités ciblent principalement les structures du réseau, leurs instances de gouvernance et leurs équipes tant opérationnelles que les équipes support et de direction.

<b>Groupes cibles</b>	<p><b>Bénéficiaires direct-es</b> : Le programme vise à apporter un soutien direct chaque année à 4500 personnes en situation de grande exclusion, bénéficiant directement aux enfants et jeunes de la rue pris en charge par les quatre principaux Samusociaux partenaires à Bamako, Ouagadougou, Pointe-Noire et Dakar, mais également à des publics qui n'étaient jusque-là pas ciblés spécifiquement par ces partenaires (adolescentes et jeunes filles en danger ; familles en grande vulnérabilité – notamment communautés déplacées et communautés d'accueil en périphérie à Ouagadougou et Bamako). Le programme vise également à renforcer les partenaires membres du réseau Samusocial International et particulièrement 10 services Samusocial, leurs équipes opérationnelles, de direction et de gouvernance.</p> <p><b>Bénéficiaires indirect-es</b> : Le programme bénéficiera également à tous les bénéficiaires des 6 autres services Samusocial qui bénéficieront d'un appui technique (estimés à 8500 adultes et enfants en situations d'exclusion par an). Enfin, les actions de formation, concertation, sensibilisation, touchent aussi une diversité de bénéficiaires indirects parmi les acteurs nationaux (institutionnels, communautaires, OSC) jouant un rôle dans la lutte contre l'exclusion.</p>
-----------------------	---

<b>Durée totale du projet</b>	<b>3 ans</b>
-------------------------------	--------------

<b>Coût total du projet</b>	<b>4 000 000 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Participation de l'AFD sollicitée</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>37,5 %</b>

## Annexe 2 - Cadre logique (avant avenant)

	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>
<b>Objectif global</b>	Renforcer les capacités de réponses du réseau Samusocial International et de ses membres aux exclusions sociales	Les modalités d'action du réseau et de ses membres se sont diversifiées	Evaluation externe finale
<b>Objectifs spécifiques</b>	OS 1 : Garantir les capacités d'intervention, de mobilisation et d'adaptation des partenaires pour lutter contre les exclusions sociales	4500 enfants, jeunes, adultes en situations de grande exclusion sont touchés par les interventions, dont une augmentation significative de la proportion de « nouveaux » publics	Bases de données des partenaires
	OS 2 : Consolider la dynamique de réseau international de lutte contre les exclusions sociales	Les mécanismes du travail en réseau sont renforcés	Evaluation externe finale
<b>Résultats attendus</b>	R1 : Les dispositifs d'intervention sont à même de répondre aux besoins des publics en grande exclusion dans leur diversité à Bamako, Ouagadougou, Pointe-Noire et Dakar	4 partenaires Samusocial ont intégré des adaptations de leur dispositif pour mieux répondre à la diversité des publics en exclusion sociale	Evaluation externe finale, rapports annuels des partenaires, bases de données
	R2 : La mobilisation autour des enjeux liés à l'exclusion sociale est renforcée au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal et en République du Congo	120 partenaires et/ou personnes ressources et relais communautaires sont touchés par les actions de sensibilisation ou de concertation	Compte-rendu des sessions de sensibilisation, de concertation
	R3 : Les compétences des professionnels et capacités des structures de prise en charge sont renforcées	550 personnes / 150 structures sont touchées par les actions de renforcement de compétences et capacités	Compte-rendu des sessions de formation et de soutien technique, livrables (cahier des charges bases de données, plans de communication, guidelines pour la prévention des risques de gestion...)
	R4 : Le travail en réseau est développé sur de nouvelles thématiques	2 processus concertés de travail en réseau sur deux nouvelles thématiques sont animés	Compte-rendu des sessions des groupes de travail

	R5 : Les espaces d'échange, de concertation et de mutualisation des expériences professionnelles sont opérationnels	10 dispositifs participent aux actions de concertation, d'échange, de mutualisation	Compte-rendu des événements du réseau
	R6 : Les capacités de diffusion des savoirs et savoir-faire du réseau sont renforcées	Le SSI est en capacité de répondre efficacement aux sollicitations de collaboration de 2 à 3 nouvelles entités	Compte-rendu des actions menées dans le cadre de nouvelles collaboration
<b>Activités à développer</b>	<p>A 1.1 Mettre en œuvre des services mobiles d'aide selon des modalités d'intervention adaptées à la diversification des publics en grande exclusion ou en risque de grande exclusion (avec un focus familles, filles, personnes déplacées et communautés d'accueil)</p> <p>A 1.2 Développer et accompagner les orientations des publics en fonction des besoins</p> <p>A 2.1 Mettre en œuvre des actions de plaidoyer et de travail en réseau pour mieux mobiliser les pouvoirs publics en faveur de la protection des personnes en grande exclusion</p> <p>A 2.2 Mettre en œuvre des actions de sensibilisation de relais communautaires afin de renforcer l'adhésion à la lutte contre l'exclusion</p> <p>A 3.1 Permettre l'accès au diplôme universitaire « enfants et jeunes « de la rue » » à des professionnels des Samusociaux partenaires et de leurs partenaires opérationnels</p> <p>A 3.2 Mettre en œuvre des actions de renforcement des capacités locales dans la mise en œuvre de services d'aide aux personnes en grande exclusion</p> <p>A 3.3 Définir le cahier des charges pour faire évoluer le système de gestion et d'analyse des données sur les actions et les bénéficiaires des dispositifs Samusocial</p> <p>A 3.4 Accompagner les Samusociaux dans le renforcement de leurs systèmes de gestion et la prévention des risques associés</p>	<p><u>Equipement technique et mobilier</u> : équipement et matériel informatique, mobilier de bureau et de cuisine.</p> <p><u>Services, achats et locations</u> : médicaments, consommables et petits équipements médicaux, fournitures et consommables d'entretien et de bureau, matériel et consommables pour les interventions auprès des bénéficiaires (vêtements, chaussures, couvertures, nourriture...), eau et électricité des bureaux, carburant, locations et charges de bureaux, téléphone Internet et courrier coursiers, frais bancaires, frais d'hospitalisation consultation analyses médicales.</p> <p><u>Etudes, consultances et prestations externes</u> : gardiennage, entretien et maintenance, frais des véhicules hors carburant (maintenance, réparation, assurance, taxi...), infographie et impression, consultants (genre, communication, bases de données, traductions et interprétariat), conseils légaux et prestations liées à la comptabilité et</p>	<p><u>Sources d'information sur le déroulement de l'action</u> : bases de données des partenaires, fiches d'activité, compte-rendu des formations / événements / réunions de réseau ou de concertation, livrables attendus, compte-rendu des réunions / sessions / missions de soutien technique, rapports internes et externes, sites Internet et publications des partenaires sur les réseaux sociaux...</p> <p><u>Coûts dédiés à ces actions</u> :</p> <p>4 000 000 € répartis ainsi :</p> <p>Equipement technique et mobilier 23 713 €</p> <p>Services, achats et locations 659 016 €</p> <p>Etudes, consultances et prestations externes 404 555 €</p> <p>Frais de voyages, déplacements et missions 169 860 €</p> <p>Activités non ventilables 347 377 €</p> <p>Ressources humaines 2 030 024 €</p> <p>Coûts indirects 365 455 €</p>

<p>A 3.5 Renforcer les capacités et compétences en matière de communication et de recherche de fonds</p> <p>A 4.1 Développer une politique commune de communication au sein du réseau</p> <p>A 4.2 Développer l'approche genre au sein du réseau</p> <p>A 5.1 Animer les échanges de pratiques et d'expériences au sein du réseau : chaque année réaliser un séminaire technique inter-Samusociaux, les journées de coordination des Directeurs, des échanges de pratiques ou missions inter-pays</p> <p>A 5.2 Renforcer les échanges inter-CA : animer chaque année des rencontres inter-CA, faciliter les contributions des membres du CA du SSI dans les CA nationaux</p> <p>A 6.1 Améliorer l'espace en ligne pour la diffusion des expériences, connaissances et capitalisations du réseau international des Samusociaux</p> <p>A 6.2 Capitaliser et diffuser les apprentissages liés aux expériences dans les pays d'intervention : publication d'un document dressant un état des lieux des actions de lutte contre l'exclusion sociale et d'un guide méthodologique sur l'intervention en rue</p> <p>A 6.3 Initier de nouvelles collaborations au-delà du réseau existant des Samusociaux</p>	<p>l'expertise comptable / clôture des comptes, prestations régulières en appui à la prise en charge, prestations et services pour répondre aux exigences de la lutte contre la fraude, la corruption et le terrorisme, évaluation externe finale, audit externe final.</p> <p><u>Frais de voyage, déplacement et missions</u></p> <p><u>Autres</u> : formations et échanges de pratiques professionnelles, projets de sortie de rue, séminaires de concertation, communication visibilité et événements, actions de sensibilisation.</p> <p><u>Ressources humaines</u> : Directeurs des structures partenaires, directeurs des opérations, équipes médico-psycho-sociales de prise en charge, personnels de soutien, frais de santé assurances et vaccins, personnel du siège dédié au projet (75% d'1 chargé de programmes, 2 ETP ressources techniques, 50% d'1 chargé de fundraising).</p> <p><u>Coûts indirects</u> (frais administratifs et de gestion)</p>
---	---

### Annexe 3 - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou la proposition : \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet :
    - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.3 Figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
  - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration

d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;

b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat

législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>1</sup> \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

## Annexe 4 - Fiche pour criblage LCBFT des prestataires et fournisseurs

Des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'imposent aux associations de solidarité internationales recevant des fonds publics d'origine française ou européenne, et par conséquent au Samusocial International. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'application des directives européennes et des régimes de sanction du Conseil de sécurité des Nations-Unies en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et de leur déclinaison dans la législation française.

A ce titre, le Samusocial International peut être amené à « cribler » ses prestataires et fournisseurs. Le « criblage » est entendu comme un processus destiné à vérifier, préalablement à la réalisation de l'opération, qu'une personne physique ou une personne morale, bénéficiaire de fonds ou de ressources économiques, ne figure pas sur les listes des mesures restrictives »<sup>2</sup>

Il est donc demandé à tous les prestataires et fournisseurs du Samusocial International d'indiquer sur la présente fiche les données qui permettront de procéder à leur « criblage ». Le remplissage de cette fiche et sa signature valent acceptation par le prestataire ou fournisseur de voir ses données criblées par le Samusocial International.

Les résultats du criblage seront conservés par le Samusocial International pendant la durée légale de conservation des documents administratifs et comptables liés aux contrats de financements concernés ; ils pourront être présentés en cas de vérification par toute autorité habilitée ou lors d'audits sur l'utilisation des fonds publics français ou européens. Dans aucun autre cas, ils ne seront transmis à des tiers par le Samusocial International.

Nom commercial de l'entité	
Adresse du siège	
Numéro de registre national	
Nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité du principal dirigeant ou de la principale dirigeante	

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature

<sup>2</sup> <https://data.europa.eu/data/datasets/consolidated-list-of-persons-groups-and-entities-subject-to-eu-financial-sanctions?locale=fr>  
<https://scsanctions.un.org/search/>  
<https://gels-avoirs.dgtresor.gouv.fr/List>